

Dois je régler les dettes de ma fille

Par romeo29, le 26/02/2015 à 16:47

BONJOUR marque de politesse

Ma fille de 21 ans avait un logement mais après la perte de son travail elle est revenue vivre chez moi. Or, elle a accumulé des dettes, sans rien me dire, mais les huissiers m'appellent chez moi maintenant, me disant qu'ils peuvent me prendre mon mobilier. En ont ils le droit, étant donné que ma fille est majeure et que les dettes sont à son nom, même si elle vit à mon adresse ?

MERCI

Par Tisuisse, le 26/02/2015 à 17:26

Bonjour,

Etes-vous certaine qu'il s'agisse bien de menaces proférées par un huissier? Ne s'agirait-il pas d'une "officine de recouvrement"? Dans ce cas, lisez le post-it, dans la ribrique "droit de la consommation" relatif à ces officines de recouvrement. Seul un huissier, nanti d'un titre exécutoire de paiement, donc document établi suite à un jugement, peut procéder à la saisie des biens meubles mais uniquement des biens du débiteur, en aucune façon ceux des autres membres de sa famille. Par contre, les menaces, voire le harcèlement, dont vous faites l'objet sont bien la signature d'une officine de recouvrement.

Par Lag0, le 26/02/2015 à 17:39

Bonjour,

Pour ce qui est d'une éventuelle saisie, si votre fille s'est déclarée vivre à votre adresse, une saisie est en effet possible. Mais comme le dit Tisuisse, seulement sur les biens de votre fille. Le problème, c'est que si vous ne pouvez pas prouver qu'un bien vous appartient et non à votre fille (facture), il peut être saisi...

Par romeo29, le 26/02/2015 à 18:04

l'huissier a téléphoné chez moi, j'ai pris l'appel. Il m'a dit qu'elle ne répondait pas à leurs précédents courriers. Elle doit 116 euros à Axa et 250 à SFR. Ils sont prêts à faire un échéancier avec elle mais elle ne veut rien entendre. Elle est très mauvaise et me laisse me débrouiller avec ses problèmes. Nous n'avons aucune communication, aussitôt elle élève la voix. Bref, l'huissier m'a bien dit que si elle continuait à faire la sourde oreille, c'est bien chez moi qu'ils viendraient saisir.